|  |
| --- |
| **Focus sur les bâtiments d'État à rénover** |

**Afin de relancer l’activité, l’État a décidé de montrer l’exemple en engageant la rénovation, notamment énergétique, de ses bâtiments, qu’il s’agisse d’écoles, de tribunaux, de gendarmeries, d’établissements d’enseignement supérieur, ou autres.
Ainsi,** **dans le cadre du Plan de relance, un peu plus de 4200 bâtiments d'État ont été sélectionnés pour être rénovés. La CAPEB est en contact avec la Direction Immobilière de l'État pour suivre l'articulation de ces travaux au niveau national comme au niveau local afin de faire en sorte que les entreprises artisanales puissent se positionner sur ces marchés. Si vous n’avez pas suivi, on vous explique tout.**

Dans le cadre du plan de relance et de son volet transition écologique, un appel à projet « rénovation énergétique des bâtiments publics » a été lancé par le gouvernement.

Parmi ces projets, beaucoup se situent sous le seuil de 100 000 euros et sont donc accessibles aux entreprises artisanales. Pour rappel, ce seuil concerne les marchés dispensés de publicité et de mise en concurrence préalable.

|  |
| --- |
| **Bon à savoir :**Pour s’assurer de la réussite de ces chantiers, le gouvernement a prévu une enveloppe de 2,7 milliards d'euros consacrés à l'immobilier public de l'État dans le cadre du plan de relance. |

**Consultez la cartographie interactive numérique :**

<http://cartographie-plan-de-relance.portail-die.fr/batiments>